

La Namibie aura besoin de l'appui soutenu de ses amis. Je suis heureux d'annoncer aujourd'hui que le Canada établira un haut-commissariat à Windhoek.

Le Canada met également fin à l'application à la Namibie de certaines sanctions économiques qui visaient l'Afrique du Sud avant l'indépendance. L'interdiction de passer de nouveaux marchés pour le traitement à façon de l'uranium namibien est levée à compter du 21 mars 1990. Je suis sûr qu'une coopération productive s'établira dans ce domaine avec la Namibie et qu'il sera possible d'obtenir bientôt de nouveaux contrats. Par contre, l'interdiction d'importer de l'uranium sud-africain reste en vigueur et fera l'objet d'un contrôle rigoureux et efficace.

Le Canada prend des mesures en vue de normaliser la promotion des exportations en Namibie. Les Canadiens qui désirent exporter vers la Namibie peuvent maintenant recourir au Programme de développement des marchés d'exportation, et nous mènerons une active campagne de promotion du commerce avec ce pays. La Société pour l'expansion des exportations a été avisée qu'il n'y a plus d'obstacles au financement des exportations et à la garantie des investissements, et nous avons fait savoir aux hauts responsables des grandes banques à charte que les restrictions en matière de crédit à l'exportation et autres sanctions volontaires contre l'Afrique du Sud ne s'appliquent plus à la Namibie.

En ce qui concerne l'aide au développement, la ministre des Relations extérieures et du Développement international a fait savoir aux dirigeants namibiens que l'ACDI versera, à l'occasion de l'indépendance, une contribution spéciale d'un maximum d'1 million de dollars à l'appui d'un programme d'immunisation élargi mis en oeuvre par l'UNICEF. Il s'agit d'une priorité de premier ordre pour le nouveau gouvernement namibien. Cette somme, à laquelle s'ajoute entre autres 1 million de dollars que s'est engagé à verser le premier ministre par le biais du Fonds du Commonwealth pour la coopération technique, devrait porter le total de l'aide canadienne à la Namibie à plus de 4 millions de dollars cette année. Cette aide sera acheminée principalement par des ONG canadiennes et namibiennes et par les voies multilatérales.

La Namibie a aussi besoin que nous continuions de l'aider sur le plan de la sécurité. Il est nécessaire de renforcer et de réorienter les forces de police de façon à maintenir la stabilité indispensable pour parvenir au développement économique dans un climat favorable à l'épanouissement des droits de l'homme. Avec l'accord de mon collègue, le solliciteur général, la GRC assurera bientôt des services financés par le Commonwealth pour la formation de policiers. De son côté, le Directeur de la formation de la GRC se rendra prochainement à Windhoek à la tête d'une mission afin d'évaluer les besoins. La Namibie est également invitée à prendre part au Programme d'aide à la formation militaire qu'offrent déjà les Forces canadiennes aux pays de l'Afrique australe et des Antilles.